

<b>FISHERY AND AQUACULTURE COUNTRY PROFILES</b>	<b>Food and Agriculture Organization of the United Nations</b>	<b>FID/CP/THA</b>
<b>PROFILS DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE PAR PAYS</b>	<b>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</b>	
<b>PERFILES SOBRE LA PESCA Y LA ACUICULTURA POR PAÍSES</b>	<b>Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación</b>	<b>Août 2009</b>

## VUE GÉNÉRALE DU SECTEUR DES PÊCHES NATIONAL

### THAÏLANDE

#### 1. DONNÉES ÉCONOMIQUES ET GÉOGRAPHIQUES GÉNÉRALES

Superficie	514 000 km <sup>2</sup>
Superficie en eaux	319 750 km <sup>2</sup>
Étendue du plateau continental	394 000 km <sup>2</sup>
Longueur du littoral continental	2 624 km
Population (2008)	67,4 million
PIB au taux d'acquisition (2008)	272 538 millions d'USD
PIB par habitant (2008)	4 099 USD
PIB agricole (2008)	31 554 millions d'USD
PIB de la pêche (2008)	3 121 millions d'USD

#### 2. DONNÉES DES PÊCHES (2007 pré.)

	<b>Production</b>	<b>Importations</b>	<b>Exportations</b>	<b>Disponibilités totales<sup>1</sup></b>	<b>Disponibilités par habitant</b>
	tonnes (poids vif)				kg/an
Poisson pour consommation humaine directe	3 073 688	1 434 419	2 499 397	2 079 893	31,1
Poisson pour alimentation animale et d'autres buts	785 127	28 500	224 340	589 287	

<b>Estimation de l'emploi (2008)</b>	
(i) Secteur primaire (y compris l'aquaculture)	800 000
(ii) Secteur secondaire	1 200 000

<sup>1</sup> Révision UN 2008 (UN, Division de la population).

Les disponibilités totales comprennent aussi 71 183 tonnes provenant des stocks.

Les disponibilités par habitant ont été calculées sur la base d'une population de 66,98 millions en 2007.

Source: Révision UN 2008 (UN, Division de la population).

<b>Valeur brute de la production des pêches (2008)</b>	4 263 millions d'USD
<b>Commerce (2008)</b>	
Valeur des importations de poisson	2 396 millions d'USD
Valeur des exportations de poisson	6 016 millions d'USD

### 3. STRUCTURE DU SECTEUR DE LA PÊCHE

#### 3.1 Vue d'ensemble du secteur de la pêche

La Thaïlande se classe parmi les majeurs pays producteurs de poisson mondiaux. Son avantage géographique explique sa production annuelle élevée. Son littoral totalise quelque 2 600 km. Les zones de pêche marines dans le golfe de Thaïlande et dans la mer Andaman, situées dans la zone économique exclusive thaïlandaise, représentent une superficie totale d'environ 316 000 km<sup>2</sup>. Les eaux intérieures couvrent approximativement 3 750 km<sup>2</sup>. En plus, la région côtière thaïlandaise compte environ un million d'hectares propices à l'aquaculture côtière.

La production des pêches en Thaïlande a enregistré une hausse remarquable au cours des trois dernières décennies. En 1977, pour la première fois, la production totale a dépassé deux millions de tonnes, par la suite elle a accusé une diminution, mais s'est reprise pour atteindre à nouveau deux millions de tonnes et a dépassé ce volume depuis 1982. En 2007, la production totale était d'environ 3,9 millions de tonnes desquelles 58,2 pour cent provenaient des pêches de capture marines. L'aquaculture côtière, l'aquaculture d'eau douce et les pêches de capture continentales ont contribué à établir l'équilibre comptant pour 22,9 pour cent, 13,1 pour cent et 5,8 pour cent respectivement.

#### 3.2 Sous-secteur marin

Les pêches marines entrent dans la catégorie des pêches artisanales et commerciales. Les pêches commerciales opèrent généralement avec des bateaux équipés de moteurs à propulsion internes d'un TJB supérieur à 5, des engins performants et ont la capacité d'organiser des campagnes de pêche au large d'une durée de plusieurs jours. Les engins de pêche typiques employés sont des chaluts de moyenne à grande taille, des sennes coulissantes, des filets maillants encerclant et de grands filets dérivant. Les pêches artisanales utilisent des bateaux d'un TJB inférieur à 5 et sont ou non propulsés ou équipés de moteurs hors-bord ou internes. La plupart des artisans-pêcheurs vivent au seuil ou près du seuil de subsistance. Ils opèrent près du rivage et utilisent des engins de pêche traditionnels. Les engins de pêche typiques sont les petits chaluts, les filets maillants, les filets poussés (push nets), les filets soulevés, les filets calés en forme de poche, les pièges, les lignes et palangres et d'autres engins stationnaires qui opèrent dans les estuaires, les baies et les eaux côtières. Une enquête-recensement des pêches marines exécutée en 2000 a évalué le nombre total de bateaux de pêche à 58 119 desquels 80 pour cent étaient de type traditionnel.

##### 3.2.1 Profil des captures

Les évaluations des captures en 2007 font état d'environ 2,2 millions de tonnes de poisson capturées, estimées à 63 044 millions de Baht. Les rapports sur les pêches de capture marines traitent séparément la pêche dans et hors des eaux territoriales thaïlandaises. Les zones de pêche faisant partie de la zone économique exclusive thaïlandaise se trouvent dans le golfe de Thaïlande et dans la mer Andaman. Il est estimé que 60 pour cent de la totalité des captures marines sont effectuées dans les eaux thaïlandaises (41 pour cent sont capturées dans le golfe de Thaïlande et 19 pour cent dans la mer Andaman), le reste est capturé dans les eaux en dehors de la ZEE thaïlandaise.

Les captures marines dans les eaux thaïlandaises à leur tour sont divisées entre la pêche commerciale et la pêche artisanale. Les deux ont montré une tendance décroissante, surtout pendant la période 2002-2006, quand les prises totales ont diminué au rythme de 1,7 pour cent par an. Les navires de pêche commerciale contribuent à raison de 90 pour cent des captures marines, la pêche à petite échelle/artisanale contribue à maintenir l'équilibre. Dans les pêches commerciales les captures sont généralement composées de: poisson de consommation (55 pour cent, 2006), poisson sans valeur (28 pour cent), céphalopodes (6 pour cent), crevettes (3 pour cent), crabes (2 pour cent), mollusques (1 pour cent) et autres (5 pour cent).

### **3.2.2 Sites de débarquement**

En termes de quantités de poisson débarquées, les principales espèces sont: cohanas (threadfin bream), thazard ponctué indopacifique, thon côtier, vivaneau à gros yeux, calmars, sardines, comètes quiaquia et anchois. En 2006, Songkhla, Pattani, Samut Sakorn, Nakorn Si Thammarat et Trat étaient les plus grands ports en termes de quantités et de valeurs débarquées (Fig.1).

### **3.2.3 Moyens de production des pêches**

En 2006, 12 552 navires de pêche résultaient enregistrés. Ils sont décomposés, selon le type d'engins utilisés, en: chalutiers: 41 pour cent; chaluts à perches: 25 pour cent; trémailleurs: 14 pour cent; senneurs à sennes coulissantes: 11 pour cent; et autres: 9 pour cent. Les captures par type d'engin de pêche sont les suivantes:

- Chalutiers: 1,42 million de tonnes (57 pour cent);
- Senneurs à sennes coulissantes: 0,71 million de tonnes (29 pour cent);
- Trémailleurs: 0,09 million de tonnes (4 pour cent);
- Autres: 0,26 million de tonnes (10 pour cent).

### **3.2.4. Principales ressources**

#### **3.2.4.1 Poissons démersaux**

Les poissons démersaux sont capturés principalement par les chaluts de fond, les chaluts-boeufs, les chaluts à perche et les filets poussés (push nets). Les ressources en poissons démersaux des eaux côtières ont été sévèrement affaiblies, comme le montrent les évaluations des rendements potentiels de plusieurs stocks de poisson et le changement dans la composition des captures de poisson de taille inférieure et d'espèces de moindre valeur. Actuellement, les poissons sans valeur constituent environ 60 pour cent des captures totales par les chalutiers et entre 18 et 32 pour cent de ces poissons sont des juvéniles d'espèces commercialement importantes.<sup>2</sup>

L'analyse suivante des stocks de poissons démersaux illustre leur état d'affaiblissement ou de surexploitation.

### **Diminution des taux de capture des ressources démersales analysée par les navires de recherche**

La plupart des ressources démersales et quelques groupes de poissons pélagiques sont surexploités. En outre, les taux de capture enregistrés par les navires de recherche du gouvernement ont montré des tendances à la baisse depuis 1966. En 1961, avant l'introduction des chaluts de fond en Thaïlande par la Fédération allemande, les captures mensuelles, selon les études des navires de recherche, étaient de plus de 300 kg/h. Après 1966, le taux de capture était de 172,9 kg/h, et a encore décliné par la suite à 75,1 kg/h en 1976. Le taux de capture a continué de diminuer et était de 51,15 en 1986

<sup>2</sup> Voir aussi:

FAO. 2005. APFIC Atelier régional sur les poissons de faible valeur et les poissons sans valeur dans la région Asie-Pacifique, Hanoï, Viet Nam, 7-9 juin 2005. Bangkok, FAO. Publication RAP 2005/21.  
Funge-Smith, S.; Lindebo, E. et D. Staples. Les pêches asiatiques à ce jour: production et utilisation du poisson de faible valeur/poisson sans valeur des pêches marines dans la région Asie-Pacifique. Bangkok, FAO. Publication RAP 2005/16.

et 22,31 kg/h en 1996. Récemment les taux de capture ont légèrement augmenté et ont été signalés à 24.20 kg/h en 2005.

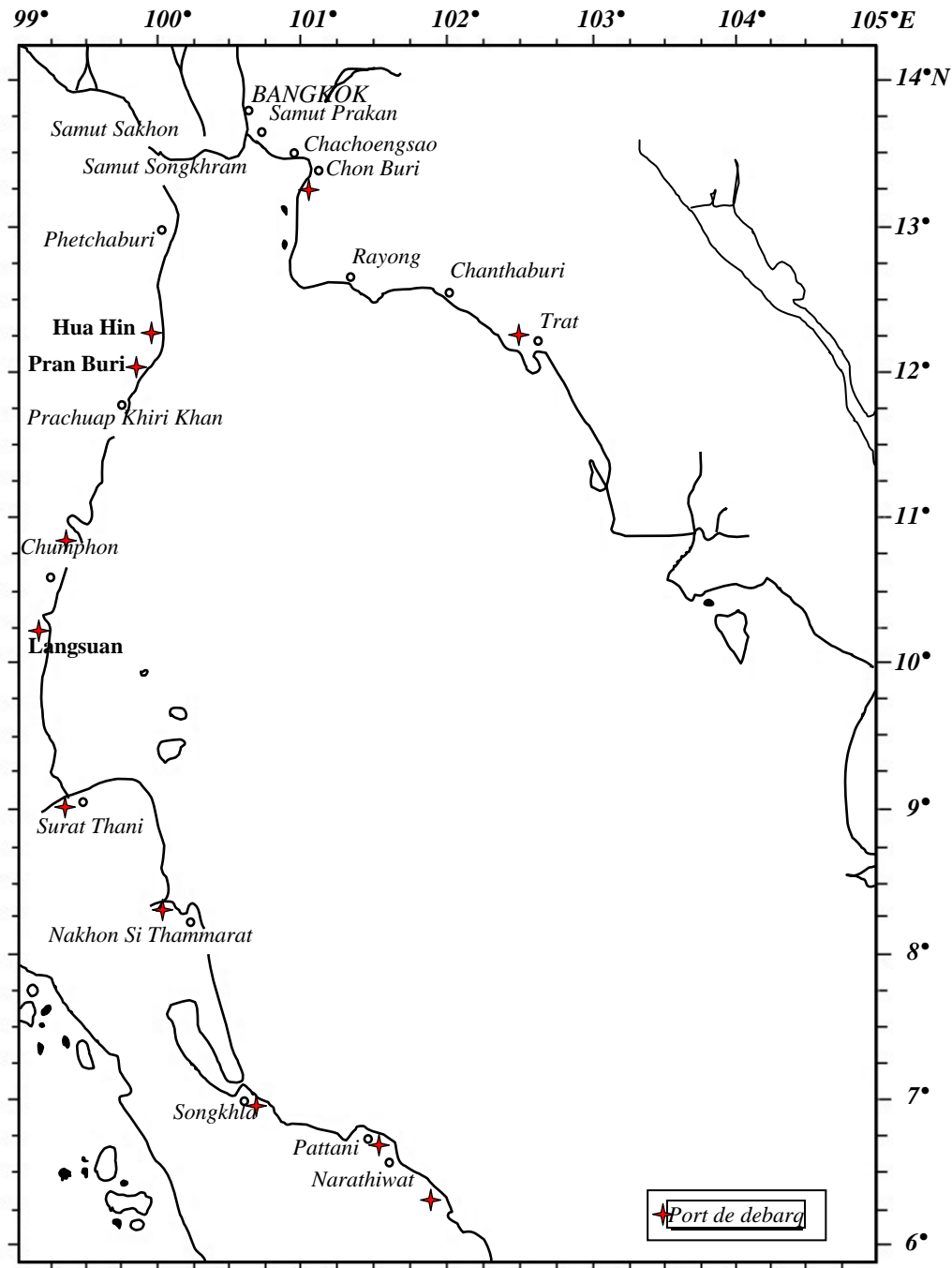


Fig.1 Débarquements de poisson dans le golfe de Thaïlande

### **Captures principalement composées de poissons de petite taille**

Les chaluts et les filets poussés (push nets) utilisés pour capturer différentes espèces démersales ont un cul-de-sac muni d'un filet dont le maillage de petite dimension permet de capturer des poissons de petite taille. Pour l'instant, la dimension du poisson sans valeur s'échelonne entre 3,5 et 17,5 centimètres de longueur totale. Les plus grands sont les poissons pélagiques par exemple la sardine et le maquereau indopacifique, par contraste avec les poissons démersaux dont la plupart sont petits, à l'exception de quelques espèces au corps allongé, par exemple *Saurida elongata*. Le maquereau indopacifique trouvé dans les poissons sans valeur mesure de 5 à 16 centimètres. Le poisson sans valeur comprend des juvéniles de poisson commercial. La quantité de poisson sans valeur fournie directement aux usines de fabrication de farine de poisson est élevée. Cependant, la capacité de ces usines est suffisante pour absorber tout le poisson sans valeur disponible. Aussi, au cours des 30 dernières années la longueur moyenne du maquereau indopacifique a accusé une nette diminution, passant de 18 à 15 centimètres de longueur totale. C'est là un autre signe de surexploitation.

### **Changements dans les espèces benthiques**

La pêche chalutière a très nettement modifié la composition des espèces vivant dans le benthos. Le chalutage perturbe l'environnement benthique. En 1976, 394 espèces benthiques ont été enregistrées, en 1995 seulement 88. En 1966, les crustacés étaient abondants suivi par les étoiles de mer, les oursins et polychètes. En 1989, les crustacés étaient encore très abondants mais les polychètes avaient disparu. Les étoiles de mer étaient aussi moins nombreuses. En 1992, les étoiles de mer et les oursins étaient dominants.

### **Maillage du cul-de-sac trop petit**

Les chaluts utilisent des poches internes à petites mailles, avec une dimension de la maille étirée de 2,5 centimètres pour le poisson, et de 1,5 centimètre pour le chalutage des crevettes, et même encore plus petite pour les filets poussés (push nets). Ce maillage de petite dimension provoque la capture d'une grande quantité de poissons sans valeur qui est acheminée directement aux usines de fabrication de farine de poisson.

#### **3.2.4.2 Poissons pélagiques**

Dans le golfe de Thaïlande, les poissons pélagiques sont capturés au moyen de pièges en tiges de bambou, de sennes coulissantes (sennes coulissantes et pièges chinois, thaïs, attirant les anchois), de filets maillants encerclant et de filets dérivant pour le maquereau. Les poissons pélagiques importants sont les maquereaux (indopacifiques) (*Rastrelliger* spp), les comètes quia quia (*Decapterus* spp), les sardines (*Sardinella* spp), les anchois (*Encrasicholina* spp et *Stolephorus* spp), le thazard (*Scomberomorus* spp) et les thons (*Thunnus* spp et *Euthynnus* spp). Dans le passé, le thazard trapu (*Rastrelliger brachysoma*) était le poisson le plus populaire pour les consommateurs thaïlandais, ce qui explique pourquoi cette espèce a été largement étudiée. De grandes quantités de maquereau indopacifique ont été capturées et ont représenté approximativement 47 pour cent des prises de poissons pélagiques. Cependant, suite au développement d'engins et de techniques améliorés pour la pêche aux espèces pélagiques, les sardines et les comètes quia quia constituent la majeure partie des captures de petits pélagiques, représentant respectivement 41 pour cent et 26 pour cent des captures totales de ces espèces. Les stocks de maquereau trapu (*Rastrelliger brachysoma*) dans le golfe de Thaïlande ont été pleinement exploités et les stocks de sardines (*Sardinella* spp) ont même été surexploités. Au cours des 30 dernières années la longueur moyenne du maquereau indopacifique a décru, passant de 18 à 15 centimètres de longueur totale. C'est un signe évident de surexploitation. De même, les stocks d'anchois (*Encrasicholina* spp et *Stolephorus* spp), le petit thon et les comètes quia quia ont été pleinement exploités. Par contre, d'autres stocks de poissons pélagiques notamment le thazard rayé indopacifique (*Scomberomorus commerson*), les carangidés et quantités de comètes torpilles (*Megalaspis cordyla*) n'ont pas encore été totalement exploités.

### 3.2.4.3 Crevettes

Les ressources en crevettes pénéidés (*Penaeus* spp) ont été surexploitées. Les crevettes de petite taille (*Trachypenaeus* spp et *Metapenaeopsis* spp) ont, elles aussi, été surexploitées.

### 3.2.4.4 Autres ressources

Trente espèces de céphalopodes appartenant à dix familles et 17 genres sont présentes dans les eaux thaïlandaises. Les calmars, les seiches et les poulpes sont exploités commercialement. Les espèces les plus importantes pour ce type de pêche sont pour les calmars *Loligo chinensis*, *L. duvauceli*, *L. singhalensis*, *L. edulis*, *Loliolus sumatrensis* et *Sepioteuthis lessoniana*; pour les seiches, sépioles *Sepia pharaonis*, *S. aculeata*, *S. recurvirostra*, *S. lycides*, *S. brevimana* et *Sepiella inermis* et pour les poulpes *Octopus membranaceus*, *O. dollfusi* et *Cistopus indicus*. Les calmars, *L. chinensis*, *L. duvauceli*, *Sepioteuthis lessoniana* et *Loliolus sumatrensis* sont abondants tant dans le golfe de Thaïlande que dans la mer Andaman. Ces ressources sont également pleinement exploitées.

## 3.2.5 Gestion appliquée aux principales pêcheries

Sous la «Loi des pêches thaïlandaises», les mesures de gestion de la pêche ont été formulées et mises en application dans le but de reconstituer les ressources halieutiques épuisées. Les principales mesures de gestion appliquées à la pêche sont les suivantes:

### 3.2.5.1 Zones de pêche et fermetures saisonnières

Les zones de pêche et les fermetures saisonnières sont imposées principalement dans le but de rétablir les stocks de maquereau trapu (*Rastrelliger brachysoma*, Bleeker) qui est une espèce d'importance économique en Thaïlande. Au début des années 80 les captures de cette espèce ont décliné. Par conséquent, pour la reconstituer aussi bien que d'autres stocks de poissons pélagiques et démersaux, plusieurs règlements portant sur les zones de pêche et les fermetures saisonnières ont été appliqués depuis 1984. Du 1<sup>er</sup> février au 31 mars et du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai, il a été interdit à tous les chalutiers et senneurs à sennes coulissantes faisant usage d'engins avec un maillage inférieur à 4,7 centimètres d'opérer dans la partie supérieure de la zone australe du golfe de Thaïlande.

### 3.2.5.2 Restrictions appliquées aux engins de pêche

Pour protéger les ressources halieutiques côtières, les chalutiers et les navires utilisant des filets montés sur structure métallique fixée sur la proue (push netters) ne sont pas autorisés à opérer dans la zone des 3 000 m à partir du rivage. Ces équipements sont considérés particulièrement destructeurs si utilisés près de la côte car ils capturent de grandes quantités de poisson sans valeur dont plus de la moitié sont des juvéniles d'espèces économiquement profitables. En outre, le dragage répété des chaluts sur les habitats des espèces benthiques peut avoir des incidences sur les ressources démersales dans certaines circonstances.

### 3.2.5.3 Entrée limitée

Comme la nature limitée des ressources halieutiques est devenue évidente, en 1980, le Département des pêches (DOF), dans une tentative de contrôler le nombre de chaluts et filets poussés (push nets) en usage a annoncé que désormais les chalutiers et bateaux équipés de filets poussés (push netters) devraient être enregistrés pour avoir le droit de pêcher. Dès lors aucune licence ne sera délivrée aux navires de pêche et seuls les pêcheurs détenteurs de licences pourront en solliciter le renouvellement annuel. Les licences ne seront pas accordées si entre temps les engins ont été changés. Les licences de pêche sont nominatives et ne peuvent donc pas être transférées à d'autres opérateurs sauf s'il s'agit des enfants des pêcheurs.

## 3.3 Sous-secteur des pêches de capture continentales

Les pêches de capture continentales sont pratiquées principalement dans les rivières, les lacs, les marais et les réservoirs. Ces pêches ont longtemps fait partie de la culture thaïlandaise et représentent une source importante de protéines animales pour les

populations rurales. La plupart des pêcheurs de ce sous-secteur sont des artisans-pêcheurs. Seule la pêche dans les grands bassins-réservoirs est de nature commerciale. En 2007, les pêches de capture continentales ont produit 224 000 tonnes, estimées à 8 442 millions de Baht. La production des pêches de capture continentales, depuis 2005, a augmenté de presque 13 pour cent.

Les engins de pêche utilisés comprennent les filets maillants, les palangres, les lignes et palangres, les haveneaux, les éperviers, et les filets soulevés. Parmi ceux-ci, les filets maillants sont les plus populaires et les plus efficaces, en particulier dans les marais et les réservoirs. Parmi les espèces capturées on trouve le barbeau argenté de Thaïlande, le poisson tête de serpent, le poisson-chat, les carpes locales et le tilapia du Nil.

### **3.4 Sous-secteur de l'aquaculture**

Depuis toujours, l'aquaculture d'eau douce a été considérée importante en Thaïlande. De nos jours, l'aquaculture tant côtière que d'eau douce est en plein essor. L'aquaculture côtière a acquis une certaine importance depuis 1988, époque à laquelle la culture intensive de la crevette marine s'est développée rapidement. En 2007 la production aquacole totale a atteint environ 1,39 million de tonnes, estimée à 2,43 milliards d'USD. L'aquaculture côtière représentait 64 pour cent en termes de quantité et 71 pour cent en termes de valeur.

#### **3.4.1 Aquaculture côtière**

L'aquaculture côtière est pratiquée dans l'interface entre l'eau douce et l'eau de mer. Ce sous-secteur a pris de l'importance car il est vu comme une alternative pour produire du poisson de consommation destiné à compenser la perte de poisson dû à l'épuisement des stocks de poissons marins à l'état naturel. L'accroissement de l'intérêt vis-à-vis de l'aquaculture côtière est principalement dû au développement de plus en plus rapide des méthodes d'élevage. En outre, beaucoup de crevettes marines, de crustacés et de poissons téléostéens marins d'élevage ont des prix relativement élevés et sont très demandés sur le marché.

La crevette marine est l'espèce prédominante et contribue largement aux revenus des exportations. Plus de 90 pour cent des crevettes marines élevées sont exportés. En 2007, sa production était de 501 200 tonnes, estimée à environ 1,75 milliard d'USD. Les crevettes marines représentent 57 pour cent de la production totale de l'aquaculture côtière en termes de quantité et 93 pour cent en termes de valeur. Autrefois dominée par la crevette géante tigrée, ces dernières années, la production de la crevette marine a été dominée par la crevette pattes blanches.

La plupart des mollusques élevés sont des bivalves. En 2007, la production s'élevait à environ 362 800 tonnes desquelles 76 pour cent étaient constitués de moules vertes. Les espèces de poissons téléostéens marins élevés comprennent principalement des perches barramundi (*Lates calcarifer*) et des mérous (*Epinephelus* spp). La production totale de ces espèces en 2007 s'élevait à 18 700 tonnes desquelles les barramundi comptaient pour 84 pour cent.

#### **3.4.2 Aquaculture d'eau douce**

En Thaïlande l'aquaculture d'eau douce est pratiquée depuis longtemps. En ces temps là, très peu d'espèces étaient élevées; elles ne concernaient que la carpe commune (*Cyprinus carpio*), le gourami peau de serpent (*Trichogaster pectoralis*) et le poisson-chat (*Pangasius hypophthalmus*). À partir de 1963, l'élevage du poisson d'eau douce s'est très rapidement développé, suite à la révolution dans le domaine de la reproduction artificielle, obtenue avec succès par l'injection d'hormones, de beaucoup d'espèces de grande valeur. Depuis 1984, la reproduction artificielle du poisson-chat hybride (*Clarias gariepinus* x *C. macrocephalus*) a été réalisée à l'échelle commerciale et gagne de plus en plus de popularité parmi les fermiers. Pendant plus d'une décennie, le poisson-chat hybride a été la seconde espèce en termes d'importance pour l'aquaculture d'eau douce dans le pays, seulement devancée par le tilapia du Nil.

L'aquaculture d'eau douce est pratiquée comme monoculture ou polyculture, selon les espèces élevées. La monoculture est commune pour l'élevage d'espèces carnivores telles

que le poisson-chat hybride et le poisson tête de serpent, mais aussi la crevette d'eau douce, le poisson-chat rayé et le gobie. La polyculture est pratiquée principalement pour l'élevage de poissons herbivores et à alimentation par filtrage, d'espèces telles que le tilapia, le barbeau argenté, la carpe commune, les carpes chinoises et le mrigala. Dans le passé, la pisciculture intégrée avec l'élevage des cochons, de la volaille et l'horticulture, là où possible, a été encouragée et stimulée de même que l'a été le système paddy-cum-poisson. La pisciculture intégrée est devenue une pratique courante en Thaïlande. Cependant, ces dernières années, la pisciculture intégrée directement avec l'élevage de cochons et de volaille a été découragée comme partie de la campagne soutenue pour la sécurité alimentaire à travers le monde et la promotion de bonnes pratiques aquacoles (GAP).

À ce jour, plus de 20 espèces de poissons et invertébrés sont élevées en eau douce. En 2007, la zone destinée à l'élevage était de presque 141 500 hectares et la production d'espèces d'eau douce se montait à 507 000 tonnes, estimées à 557 millions d'USD. Le tilapia du Nil, le poisson-chat hybride, le barbeau argenté, le gourami peau de serpent, la crevette géante de rivière, le poisson-chat rayé et le poisson tête de serpent rayé ont contribué pour 95 pour cent en termes de quantité et 92 pour cent en termes de valeur.

En plus de l'élevage du poisson de consommation en eau douce, la reproduction et l'élevage de poissons ornementaux et de plantes aquatiques a depuis peu gagné de la popularité. Les poissons ornementaux trouvent des acheteurs tant en Thaïlande que dans les marchés d'exportation. La plupart des fermes sont de petites dimensions mais le taux de rentabilité sur l'investissement est assez élevé.

(Voir aussi [http://www.fao.org/fishery/countrysector/naso\\_thailand/fr](http://www.fao.org/fishery/countrysector/naso_thailand/fr))

## **4. UTILISATION APRÈS CAPTURE**

### **4.1 Utilisation du poisson**

En 2006, environ 81 pour cent de la production totale de poisson ont été utilisés pour la consommation humaine, la balance de 19 pour cent a été destinée à l'alimentation animale. Pour ce qui est du poisson marin, environ 22 pour cent étaient du poisson sans valeur qui a été utilisé à des fins non alimentaires. La plupart a été utilisée par l'industrie de production de farine de poisson. La balance, soit 78 pour cent des débarquements, était pour consommation humaine. De ce total, 24 pour cent ont été consommés frais et le reste a été réfrigéré, congelé, mis en boîte, ou cuit à la vapeur ou encore fumé, séché et/ou salé, et/ou converti en pâte de crevette ou sauce au poisson. Tout le poisson d'eau douce a été utilisé comme nourriture, 76 pour cent ont été consommés frais.

L'industrie de transformation du poisson s'est considérablement développée au cours des deux dernières décennies, principalement en adoptant les méthodes de congélation et surtout la mise en boîtes pour renforcer le secteur de l'exportation. Cependant, en 2006, plus de 85 pour cent des 2 334 usines de transformation étaient de petites usines traditionnelles (produisant des sauces au poisson ou du poisson fumé et séché). Les usines de congélation étaient au nombre de 177 et les usines de mise en conserve de 47. Il y avait 96 usines de fabrication de farine de poisson.

### **4.2 Marchés du poisson**

La commercialisation du poisson en Thaïlande est complexe. Il y a un grand nombre de différents types de marchés et de négociants. Le poisson est vendu aussi bien frais que transformé. Le poisson d'élevage est vendu vivant ou mort. Normalement, les poissons destinés à être vendus vivants sont transportés par des camions (camionnettes, camions articulés à six et à dix roues) et sont placés dans des containers en métal remplis d'eau. Cependant, les mauvaises conditions de transport provoquent souvent la mort du poisson causant ainsi une réduction du prix de l'ordre de 40-50 pour cent. Pour acheminer le poisson destiné aux consommateurs, plusieurs catégories de négociants sont impliquées; ils opèrent au niveau des marchés primaires, des marchés intermédiaires ou des marchés terminaux.

Le marché primaire est le point de départ de la commercialisation du poisson. Il prend place en général sur les sites de débarquement ou à la ferme. Le marché intermédiaire est le point où le poisson est redirigé vers le marché terminal. Le marché terminal est le marché où le poisson est vendu aux consommateurs à travers la vente au détail, y compris les supermarchés, les restaurants et les hôtels.

Il est à noter qu'en Thaïlande le niveau du marché intermédiaire est composé du marché central regroupé et du marché de gros. Le marché central regroupé, à son tour, peut être divisé en deux types, les marchés regroupés de l'État et les marchés regroupés privés. Les marchés regroupés de l'État sont dirigés par l'Organisme de commercialisation du poisson (FMO)<sup>3</sup> localisé à Bangkok centre, dans les provinces de Samutsakorn et Samutprakarn. Le marché de Bangkok commercialise le poisson marin et le poisson d'eau douce, alors que les deux autres marchés commercialisent seulement le poisson marin. Le poisson est vendu à travers les courtiers de poisson inscrits<sup>4</sup>. La plupart des achats et ventes de poisson se font à la criée. Cependant, les ventes à la criée sont progressivement remplacées par les négociations de prix. Le deuxième type de marchés concerne les marchés regroupés privés. Les marchés de ce type sont gérés par des individus privés, normalement quelqu'un qui possède de la terre dans un emplacement convenable. De nos jours, les marchés regroupés privés ont pris de plus amples proportions grâce au développement de l'élevage du poisson d'eau douce. Dans ces marchés le courtier ou le négociant en poisson est normalement en étroite contact avec les pisciculteurs car il peut leur fournir le crédit et les intrants nécessaires. Les prix sont déterminés soit à travers les ventes à la criée ou par négociations. Les marchés regroupés privés sont aussi utilisés pour la crevette d'élevage. Il y a deux marchés regroupés privés, un dans la province de Samutsakorn et l'autre dans la province de Nakhonsrithammarat où les ventes et les achats se font à la criée.

## **5. PERFORMANCE DU SECTEUR DE LA PÊCHE**

### **5.1 Rôle économique de la pêche dans l'économie nationale**

En 2008, le produit intérieur brut (PIB) du secteur des pêches au prix actuel de marché était de 104,2 milliards de Baht, ce qui équivalait à environ 1,2 pour cent et 9,9 pour cent du PIB national et du PIB agricole respectivement. L'industrie des pêches a contribué directement au développement d'autres activités industrielles apparentées telles que la fabrication de glace, la conservation par le froid, la transformation du poisson, la construction de bateaux, etc. Le nombre de personnes impliquées dans ce secteur a été estimé à environ 2 millions dont 40 pour cent sont pêcheurs et pisciculteurs, et 60 pour cent sont employées dans d'autres industries apparentées et secondaires.

Les poissons capturés sont soit consommés dans le pays soit exportés. Ils représentent une source importante de protéines animales et cela est reflété dans la consommation de poisson par habitant qui oscillait entre 32 et 42 kg au cours de la dernière décennie. La valeur des exportations de poisson et produits de la pêche s'est considérablement accrue. En 2008, le secteur de la pêche avait un surplus commercial de 121 milliards de Baht.

### **5.2 Demande**

#### ***5.2.1 Consommation de poisson et demande***

Le poisson est la source fondamentale de protéines animales pour la plupart de la population thaïlandaise, en particulier dans les provinces côtières et proches de la côte. Durant la période 1980-2006, la consommation de poisson par habitant oscillait entre 17

<sup>3</sup> FMO est une entreprise d'État sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et des coopératives.

<sup>4</sup> Selon le Décret royal en vigueur sur les courtiers en poisson, ceux-ci doivent être inscrits auprès du Département des pêches.

kg et 34 kg. En 2006, elle était de 33,6 kg, proportion relativement élevée comparée à la consommation des trois autres denrées desquelles sont tirées les principales protéines animales, à savoir le porc, le bœuf et le poulet. Le prix est un facteur décisif qui influence le choix des consommateurs et en Thaïlande le prix du poisson est généralement relativement bas comparé à celui d'autres sources de protéines animales. Cependant, le niveau de consommation de poisson par habitant varie selon les classes thaïlandaises. Les différences peuvent s'expliquer par les différences dans les revenus des ménages ou les espèces préférées et par la position géographique.

### 5.2.2 Consommation annuelle de poisson par habitant (au foyer) par espèces

La consommation annuelle de poisson par habitant dans les provinces intérieures thaïlandaises est de 28,8 kg en moyenne dont 92,5 pour cent sous forme de poisson frais. Le tilapia est le poisson d'eau douce préféré (29,6 pour cent), suivi par le barbeau (cent). Cependant, la consommation moyenne par habitant des résidents des provinces côtières est de loin supérieure à celle observée dans les régions intérieures, et se situe aux environs de 45,21 kg dont 81,2 pour cent sous forme de poisson frais. La préférence va aux poissons téléostéens marins (32,4 pour cent), suivis par les crevettes (12,2 pour cent) et les mollusques (10,8 pour cent). La demande pour le poisson séché, qui est consommé par 18 pour cent de la population, est en générale forte.

Année	Total	Poissons utilisés pour la farine de poisson (millions de tonnes)	Commerce		Consommation apparente		
			Importations (millions de tonnes)	Exportations (millions de tonnes)	Consommation totale (millions de tonnes)	Population (millions)	Par habitant (kg)
2002	3,8	1,0	1,0	1,8	2,0	63,7	31,8
2003	3,9	1,0	1,1	2,0	2,0	64,5	30,9
2004	4,1	1,1	1,3	2,1	2,2	65,3	33,1
2005	4,1	1,2	1,5	2,2	2,2	65,9	33,9
2006	4,1	1,0	1,5	2,4	2,2	66,5	33,6

### 5.3 Commerce

Au cours de la dernière décennie le commerce international de poisson s'est développé de manière considérable. De 1999 à 2001, la Thaïlande était le premier pays exportateur de produits piscicoles de consommation, et depuis occupe la troisième position mondiale parmi les nations exportatrices de produits des pêches après la Chine et la Norvège. La croissance annuelle en termes de valeur des exportations des pêches était, pendant la décennie 1999-2008, de 4,3 pour cent. En 2008, les exportations de poisson ont été évaluées à 200 940 millions de Baht. Les principaux marchés pour les produits halieutiques thaïlandais sont le Japon, les USA et l'UE. Les produits crevettiers et les thons en conserve ont représenté 36 pour cent et 27 pour cent respectivement de la valeur totale des exportations. Cependant, la balance des comptes du pays est aussi alourdie par les paiements pour des quantités considérables de thon qui sont importées pour être transformées et réexportées.

La Thaïlande est le pays premier importateur de thon frais, réfrigéré et congelé. Les importations, généralement par les conserveries de thon, s'élèvent annuellement à 700 000-800 000 tonnes. En 2008, les dépenses pour les importations de poisson et produits dérivés totalisaient environ 80 012 millions de Baht. Cela signifie qu'au cours de cette année la Thaïlande a enregistré un surplus d'exportations sur la valeur des importations de 120 927 millions de Baht.

## 5.4 Sécurité alimentaire

Le poisson est une composante importante du régime alimentaire de la population thaïlandaise. La production annuelle de poisson était, pendant la période 2002-2006, de 3,8-4,1 millions de tonnes. Le poisson consommé intérieurement est une source importante de protéines comme reflété par la consommation par habitant de l'ordre de 32-42 kg (équivalent en poids vif).

On compte plus de 2 500 villages de pêche le long du golfe de Thaïlande et sur les rivages thaïlandais de la mer Andaman. Plus de 80 pour cent des pêcheurs pratiquent la pêche traditionnelle ou artisanale. Le poisson débarqué est une source importante de revenus et de nourriture pour eux et pour les communautés avoisinantes.

Les eaux continentales couvrent une superficie d'environ 3 750 km<sup>2</sup>. La plupart des fermiers riziculteurs savent comment capturer du poisson dans leurs rizières. D'autres fermiers capturent aussi régulièrement du poisson d'eau douce pour la consommation du ménage.

## 5.5 Emploi

La force ouvrière thaïlandaise a été estimée à 36 millions en 2006. Environ 43 pour cent d'entre eux étaient employés dans le secteur agricole (y compris la pêche).

Le «Recensement des pêches marines» de 1995 a révélé que dans le pays, 109 635 pêcheurs et/ou employés de la pêche étaient chefs de familles et responsables de l'alimentation des ménages. Ce total comprend 50 312 familles exclusivement engagées dans les pêches de capture; 27 388 engagées dans l'aquaculture côtière; 31 935 dans les pêches de capture marines et l'aquaculture côtière; et 28 934 ayant des membres actifs employés dans le secteur de la pêche. La population totale engagée dans les pêches marines était de 535 210 personnes.

Les pêches continentales n'ont fait l'objet d'aucun recensement à l'époque du recensement des pêches marines mais on sait que le secteur fournit un nombre considérable d'emplois. La plupart des fermiers riziculteurs pratiquent la pêche à mi-temps et des millions de fermiers capturent régulièrement du poisson d'eau douce pour la consommation du ménage.

Une étude récente a montré que le nombre de fermes d'élevage du poisson d'eau douce a augmenté passant de 281 199 en 2002 à 488 167 en 2006. Cela signifie qu'en 2006 au moins 980 000 personnes ont été impliquées dans des activités aquacoles en eau douce.

En outre, le secteur des pêches contribue substantiellement à l'emploi dans les industries qui fournissent des marchandises et des services aux pêches proprement dites aussi bien que dans le domaine de la transformation, de la conservation par le froid, de la fabrication de farine de poisson, de la fabrication de glace, de la construction de bateaux, etc.

## 6. DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES PÊCHES

### 6.1 Contraintes et opportunités du sous-secteur

#### 6.1.1 Pêches de capture marines

Tous ceux qui pêchent dans les eaux thaïlandaises sont confrontés aux problèmes de surpêche. La biomasse des stocks de poisson exploitables a chuté et cela suscite des conflits parmi les groupes qui exploitent ces ressources. Le problème est amplifié par le coût élevé de la pêche, en particulier le coût des combustibles, et le faible prix de certaines espèces. Les pêches commerciales rencontrent continuellement des difficultés pour recruter les équipages, ce qui conduit à une majoration du prix de la main-d'œuvre.

Ceux qui pêchent dans les eaux hors de la ZEE thaïlandaise, en plus de devoir faire les comptes avec les coûts de production élevés et la pénurie de membres d'équipage, doivent obtenir l'assurance qu'ils sont autorisés à pêcher avant d'entreprendre toute activité dans les ZEE des pays avoisinants. Néanmoins, les navires de pêche thaïlandais

sont fréquemment appréhendés par les États côtiers avoisinants, et les capitaines accusés de pêche illégale et/ou d'intrusion dans la ZEE du pays intéressé.

### **6.1.2 Pêches de capture continentales**

La rapide urbanisation et industrialisation du pays et les impacts concomitants sur les ressources naturelles, notamment les ressources en eau, sont les principales contraintes affectant ce sous-secteur. La taille des stocks de poissons d'eau douce dépend en grande partie des circonstances naturelles.

### **6.1.3 Aquaculture côtière**

À part la gestion inefficace des fermes, les principaux problèmes rencontrés par les éleveurs de crevettes sont: les différents types de maladies, la dégradation de l'environnement, les stocks de géniteurs naturels insuffisants et les coûts croissants pour l'élevage de la crevette.

### **6.1.4 Aquaculture d'eau douce**

En général, le capital et l'expérience font défaut aux aquaculteurs. Ils ont peu ou aucun savoir-faire en matière de technologies de production modernes et leurs fermes piscicoles sont de petites dimensions. Pour ces mêmes raisons ils ont un pouvoir de tractation très limité vis-à-vis ceux qui achètent leurs produits. Cependant, la compétition a récemment augmenté, vu que le poisson entre en Thaïlande en provenance des pays avoisinants.

Ceux qui pratiquent l'élevage des poissons ornementaux doivent compter avec les maladies, les mutations, le coût élevé des aliments et la qualité de l'eau.

### **6.1.5 Utilisation des captures et après capture**

La surcapacité, l'approvisionnement instable en matières premières et le manque de contrôle effectif sur la qualité des matières premières sont les principaux problèmes rencontrés par les usines commerciales de transformation du poisson. Comme pour les petites usines traditionnelles, ils ont des difficultés à développer de nouveaux produits pour satisfaire la demande en pleine évolution, peut-être à cause du manque de crédit et de technologie appropriée.

### **6.1.6 Commerce international**

La pénurie de matières premières, le contrôle insuffisant de la qualité des matières premières importées, et d'autres formes d'obstacles non tarifaires sont les principaux problèmes auxquels sont confrontées les compagnies thaïlandaises qui vendent du poisson et des produits dérivés sur le marché international.

## **6.2 Politiques et stratégies de développement du gouvernement et du secteur privé**

Les politiques nationales des pêches, comme stipulé dans différentes stratégies nationales pour le développement et la gestion de la pêche et de l'aquaculture, ont accentué le besoin de:

- Faire en sorte que les pêcheurs et les organisations locales participent à l'administration, à la gestion et au développement des pêches.
- Accroître les connaissances et développer les compétences des pêcheurs afin d'améliorer leur autosuffisance et d'encourager la pratique d'occupations viables aussi bien que d'augmenter leur capacité de gérer leurs organisations.
- Assurer l'harmonie entre la conservation des ressources halieutiques et leur utilisation durable sans compromettre l'environnement, et cela dans le cadre d'une administration et gestion commune par les thaïlandais, les communautés locales et avec les collectivités locales et le gouvernement.
- Accroître la production aquacole de manière à pourvoir aux besoins de la consommation domestique.
- Accroître la production de la pêche en termes de quantité et de qualité pour la consommation domestique et la vente hors des frontières.
- Accélérer la recherche pour soutenir l'aquaculture commerciale et aider l'industrie à augmenter le volume commercial, améliorer les normes de qualité et réduire les coûts de production.

- Développer un système d'élevage durable de la crevette marine, basé sur le Code de conduite (COC) pour l'industrie crevettière marine et sur les principes de bonnes pratiques aquacoles (GAP) destiné à approvisionner les marchés locaux et les marchés d'exportation.
- Développer la production et la commercialisation des produits aquacoles tels que les poissons ornementaux et les plantes aquatiques pour l'exportation afin d'étoffer les revenus des aquaculteurs.
- Développer et renforcer la capacité et la technologie de la flotte pêchant en eaux extra territoriales afin qu'elle soit en conformité avec les normes internationales imposées pour pêcher dans les eaux internationales.
- Contrôler et réglementer les opérations de pêche conformément aux accords passés entre la Thaïlande et les autres États côtiers et/ou les partenaires des accords de collaboration.
- Étendre les opérations de pêche à la haute mer et en eaux profondes.
- Instruire et former le personnel employé dans le sous-secteur des pêches en eaux extra territoriales.
- Maintenir le secteur de la pêche thaïlandaise à un niveau tel que le pays pourra continuer d'être un important producteur et exportateur de poisson.

### 6.3 Recherche

Les principales institutions et principaux projets de recherche sont:

#### 1) Institutions gouvernementales

- Le Département des pêches, le Ministère de l'agriculture et des coopératives. Ses recherches portent principalement sur les pêches marines, les pêches continentales, l'aquaculture, la génétique, la technologie des aliments et les économies des pêches.
- Le Département des ressources marines et côtières du Ministère des ressources naturelles et de l'environnement. Ses recherches portent principalement sur les habitats des espèces naturelles, les récifs coralliens, les parcs marins, l'environnement marin et la gestion des zones côtières.

#### 2) Universités

- Université Kasetsart. Ses principaux domaines de recherche sont: les sciences marines, l'aquaculture, la biologie, la génétique, la technologie des aliments et la gestion des pêches.
- Université Chulalongkorn. Ses principaux domaines de recherche sont: les sciences marines, l'aquaculture, la biologie et l'environnement marin.
- Université Prince de Songkla. Ses principaux domaines de recherche sont: l'aquaculture et la biologie.
- Université Maejo. Ses principaux domaines de recherche sont: l'aquaculture et la biologie.
- Université Burapa. Ses principaux domaines de recherche sont: l'aquaculture et la biologie.
- Université Rachamongkol. Ses principaux domaines de recherche sont: l'aquaculture et la biologie.
- Université Walailuk. Son principal domaine de recherche est la gestion des zones côtières.

### 6.4 Éducation

Comme l'industrie de la pêche est un secteur clé de l'économie nationale, la science des pêches a été enseignée pendant presque un siècle. L'enseignement conventionnel sur les pêches a commencé au Collège agricole de Maejo avec la délivrance d'un degré de niveau certificat. D'après la Loi de 1943 portant sur l'Université Kasetsart, une Faculté des pêches a été ouverte le 2 février 1943 comme une des quatre premières facultés de l'Université Kasetsart. La Faculté a offert un programme quinquennal aboutissant à une

licence et un programme associé triennal. En 1952, la Faculté des pêches a été réorganisée en trois départements, à savoir: Pêche, Aquaculture et Produits de la pêche. En 1963, l'Université a réformé le baccalauréat réduisant son cycle de cinq à quatre ans et la Faculté des pêches a été réorganisée en quatre départements: biologie marine, gestion de la pêche, produits halieutiques et aquaculture. En 1969, un Département des sciences marines a été ouvert. Jusqu'à présent, il n'y a qu'une Faculté des pêches dans le pays, celle de l'Université Kasetsart. D'autres universités offrent des programmes assez similaires sur les sciences des pêches, comme par exemple des programmes sur les sciences marines, les sciences aquatiques ainsi que sur les sciences et la technologie des pêches. Dans certaines universités, la science des pêches est un département de la Faculté d'agriculture, ou l'Université offre des thèmes traitant de la pêche comme partie de programmes d'études du domaine de la science. Cependant, la plupart des programmes d'études qui sont offerts par d'autres universités sont modelés sur les programmes dispensés par l'Université Kasetsart avec l'exception du Département des sciences marines de l'Université Chulalongkorn.

## **6.5 Accords bilatéraux et arrangements multilatéraux**

### ***6.5.1 Arrangements bilatéraux***

La Thaïlande a pris part aux accords de coopération sur les pêches avec plusieurs pays étrangers, dont les pays avoisinants les plus importants. Actuellement, ses navires de pêche opèrent dans les eaux territoriales des pays suivants: Bangladesh, Cambodge, Indonésie, Madagascar, Malaisie, Myanmar et Somalie. Les poissons capturés dans le cadre de ces accords de collaboration sont généralement transportés en Thaïlande pour être vendus sur le marché domestique ou pour être traités par l'industrie thaïlandaise de transformation du poisson.

### ***6.5.2 Arrangements multiples ou multilatéraux***

À part son rôle de négociateur pour l'accès à la pêche, la Thaïlande a aussi été impliquée avec les groupes économiques régionaux tels que l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'Initiative de la Baie du Bengale pour la Coopération économique et technique multisectorielle (BIMSTEC), le triangle de la croissance (Growth triangle) d'Indonésie-Malaisie-Thaïlande (IMT-GT) et l'Association du littoral de l'océan Indien pour la Coopération régionale (Indian Ocean Rim Association) (IOR-ARC).

### ***6.5.3 Coopération technique internationale***

De surcroît, dans le cadre d'un Programme de coopération technique - bilatéral et multilatéral - la Thaïlande a coopéré avec plusieurs organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-est (SEAFDEC), le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP), le Codex, la Commission européenne, l'Office allemand de la coopération technique (GTZ), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD), USAID, etc. Beaucoup d'accords bilatéraux pour la coopération technique sur les pêches ont été conclus. Parmi les pays qui ont conclu de tels accords avec la Thaïlande nous citerons: le Canada, la Chine, la France, la république de Corée, la Malaisie, la Norvège, l'Afrique du Sud, les États-Unis et le Vietnam.

## **7. INSTITUTIONS DU SECTEUR DE LA PÊCHE**

### **7.1 Principales Institutions**

Le Département des pêches (DOF) a activement contribué à promouvoir les pêches et le développement de l'aquaculture en Thaïlande. Depuis sa réorganisation en 2545 B.E. (2002), il a participé à l'étude, la recherche et le développement de la gestion des ressources halieutiques, à la surveillance des secteurs des pêches et de l'aquaculture, il a recommandé l'approvisionnement suffisant en produits de la pêche conformes aux normes sanitaires exigées pour les marchés domestiques et d'exportation et il a

encouragé l'utilisation durable et optimum des ressources halieutiques et aquatiques.

Le Département des pêches est chargé:

- 1) De mettre en pratique et faire appliquer les lois suivantes: Loi sur les pêches, 2490 B.E. (1947); Loi administrant le droit de pêche dans les eaux thaïlandaises, 2482 B.E. (1939); Loi organisant les activités des marchés du poisson, 2496 B.E. (1953); Loi sur les restrictions concernant la faune et la flore et sur leur protection, 2535 B.E. (1992), et d'autres lois et règlements sur le même sujet;
- 2) D'entreprendre les recherches dans le domaine des pêches et de l'aquaculture et de faciliter leur développement ainsi que l'amélioration des stocks, la production, la mise en valeur des stocks d'animaux aquatiques, de poissons ornementaux, de plantes aquatiques, de surveiller la qualité des aliments aquacoles, la santé de la faune aquatique, les engins utilisés, et d'autres questions relatives à la pêche y compris la certification des normes applicables aux animaux aquatiques cultivés (concernant la qualité et les mesures sanitaires);
- 3) D'inspecter les zones de pêche tant dans les eaux thaïlandaises qu'au delà (les eaux territoriales d'États voisins ou en haute mer) et d'augmenter la productivité et renforcer la gestion de l'utilisation des ressources aquatiques;
- 4) D'appliquer des mesures légales réglementant les pêches de capture et l'utilisation des ressources halieutiques, y compris le contrôle, la prévention et la suppression d'activités dans les zones de pêche continentales et marines et le commerce du poisson non conforme aux dispositions prévues par les lois ou les règlements;
- 5) D'entreprendre des recherches et de développer le processus de conservation, de traitement des denrées alimentaires, y compris l'analyse, le contrôle de la qualité du poisson et des produits de la pêche, et la certification de leur conformité avec les normes sanitaires, les lois et les règlements internationaux;
- 6) De faire des recherches et de développer la technologie des pêches et de l'aquaculture y compris les méthodes de pêche, de transformation des produits halieutiques et les activités apparentées, et de s'assurer que ces activités de recherche sont profitables tant aux parties prenantes qu'au grand public;
- 7) De diriger les négociations internationales en rapport avec la technologie de la pêche, les recherches préliminaires sur les zones de pêche extra territoriales, les accords de collaboration en matière de pêche et toutes autres activités internationales apparentées;
- 8) De développer des systèmes d'information sur la pêche, notamment la compilation et l'utilisation des informations et données, et de fournir les services pertinents en matière de technologie de l'information aux parties prenantes, aux pisciculteurs et au grand public;
- 9) De traiter toutes autres questions pratiques comme autorisé par les lois qui régissent les responsabilités du Département des pêches ou d'entreprendre tous autres travaux qui lui sont délégués par son Ministère ou par le Cabinet du Ministère.

## **7.2 Interactions avec d'autres institutions et l'industrie de la pêche**

La gestion et le développement de l'industrie de la pêche thaïlandaise sont la responsabilité du Département des pêches. Il travaille en étroite collaboration avec plusieurs organisations, gouvernementales et privées pour garantir la bonne gestion et le développement durable de la pêche aussi bien que pour encourager l'exportation de poisson et produits de la pêche. Le DOF assure la liaison avec plusieurs agences publiques telles que le Comité national pour le développement économique et social, le Comité d'investissement thaïlandais, le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, le Département des négociations commerciales, le Département des ressources marines et côtières, le Département des affaires civiles de la marine, l'Association nationale des pêches thaïlandaises, L'Association des pêches extra territoriales thaïlandaises et d'autres associations de pêche apparentées. Pour ce qui est du développement des exportations de produits de la pêche, le DOF travaille en étroite collaboration avec le Ministère du commerce (Département du commerce extérieur et Département de la promotion des exportations), le Ministère des finances (Département des douanes), le Ministère de la santé publique (Département des services médicaux et

service du contrôle des produits pharmaceutiques et alimentaires). En plus, le DOF coopère avec le Ministère de l'industrie (Département des activités industrielles) pour les affaires en rapport avec les importations de produits des pêches. Diverses organisations privées collaborent activement avec le DOF pour les questions concernant la production et l'exportation des produits de la pêche. Ces organisations comprennent l'Association thaïlandaise des aliments congelés, l'Association thaïlandaise des industriels de l'industrie de l'alimentation, l'Association thaïlandaise des éleveurs de crevettes et l'Association des éleveurs de poisson ornementaux.

## **8. Cadre juridique global**

### **8.1 Législation**

#### **1) Les principales lois régissant les secteurs de la pêche et de l'aquaculture sont:**

- La loi sur la pêche, 2490<sup>5</sup> B.E. (1947) – révisée en 1953 et 1985;
- La loi réglementant le droit de pêche dans les eaux thaïlandaises, 2482 B.E. (1939);
- La loi relative aux bateaux thaïlandais, 2481 B.E. (1938);
- La Loi sur les restrictions concernant la faune et la flore et sur leur protection, 2535 B.E. (1992);
- La loi nationale sur l'amélioration et la conservation de la qualité de l'environnement, 2535 B.E. (1992).

#### **2) Autres lois connexes:**

- Loi portant sur la constitution du Royaume de Thaïlande, 2550 B.E. (2007);
- Loi relative à l'organisation de la commercialisation du poisson, 2496 B.E. (1953);
- Loi relative aux forêts nationales protégées, 2507 B.E. (1964);
- Loi relative aux forêts, 2484 B.E. (1941);
- Loi relative aux parcs nationaux, 2504 B.E. (1961) (effet sur les parcs marins et leur homologation ainsi que sur leur gestion);
- Loi sur l'amélioration et le maintien de la qualité de l'environnement national, 2535 B.E. (1992);
- Loi relative au contrôle de la qualité de l'alimentation animale, 2525 B.E. (1982);
- Loi relative aux aliments, 2522 B.E. (1979);
- Loi relative aux produits pharmaceutiques, 2510 B.E. (1967);
- Loi relative aux animaux endémiques, 2499 B.E. (1956);
- Loi relative aux affaires étrangères, 2542 B.E. (1999);
- Loi relative aux substances nocives, 2535 B.E. (1992).

### **8.2 Brève description de la législation fondamentale**

#### **1) Loi sur les pêches, 2490 B.E. (1947)**

Dans le passé, avant la promulgation de la loi sur les pêches, en 2490 B.E. (1947), les ressources halieutiques thaïlandaises étaient gérées et préservées en vertu de la loi sur le droit à l'utilisation de l'eau de 120 R.E.<sup>6</sup> Dans la Loi, une zone de pêche est définie comme un sanctuaire et une réserve. Pêcher dans une zone près de monastères, ou lieux de culte, et dans une zone où s'élèvent des temples, était interdit. En périodes d'inondation, la loi interdisait aussi la pêche pendant la saison du frai. En outre, il était interdit d'empoisonner le poisson.

---

<sup>5</sup>

La loi est en cours de révision.

<sup>6</sup> R:E. moons Ratanagosin Era, qui correspond à 2405 B.E. ou 1962

Bien que la loi sur le droit à l'utilisation de l'eau ait été révisée en 2472 B.E. (1929), 2477 B.E. (1934), 2479 B.E. (1936), et 2481 B.E. (1938), elle n'a pas pu prévenir la détérioration des ressources halieutiques qui a commencé avec le développement et la poussée de l'industrialisation de la pêche. Cela a porté au retrait de la Loi sur les pêches de 2490 B.E. (1947). Le retrait de cette loi a eu comme conséquence l'abolition immédiate de la Loi sur le droit à l'utilisation de l'eau. Dans la Loi sur les pêches, «les animaux aquatiques» sont définis comme faisant tous partie de la faune et de la flore aquatiques. Du reste, les zones de pêche sont divisées en quatre types<sup>7</sup>, à savoir: une zone de sanctuaires, une zone louable, une zone protégée et une zone publique.

La zone de sanctuaires comprend les zones proches ou sur le territoire des monastères ou lieux de culte, situées dans les écluses pour la navigation, dans les déversoirs et barrages, et les endroits propices pour l'élevage d'animaux aquatiques en viviers. La pêche dans toutes ces zones est interdite, à moins qu'une autorisation n'ait été délivrée à cet effet par le Directeur général des pêches.

La zone louable est une zone de pêche qu'un individu peut louer après un processus de mise aux enchères. Seul le plus offrant obtiendra le droit de pêcher dans une telle zone. Une exception sera faite pour ceux qui pratiquent la pêche de subsistance avec des engins autorisés.

La zone protégée est la zone réservée à ceux qui ont une licence de pêche individuelle. Pêcher dans cette zone est sujet au respect de certaines conditions fixées par le Directeur général du Département des pêches ou tous autres fonctionnaires compétents.

La zone publique est une zone de pêche à accès libre où n'importe qui peut pêcher. Cependant, ceux qui pêchent dans cette zone doivent se soumettre à toutes conditions décrétées par le Directeur général.

Normalement, trois différents types de licences sont délivrés aux pêcheurs: un permis de pêche, une licence concernant les engins de pêche, et une autre pour la location de la zone. Le propriétaire de ces licences est tenu de payer les frais d'enregistrement. Leur taux est spécifié dans la Loi sur les pêches.

Une licence peut être transférée sujette à l'endossement d'un fonctionnaire compétent. Les frais d'endossement sont perçus au moment de l'enregistrement du transfert. Les fonctionnaires compétents peuvent autoriser le retrait des licences concernées à toute personne qui transgresse la loi ou les conditions spécifiées dans les licences. Normalement, une licence n'est valide que pour une année - du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars. Elle peut être renouvelée pour une période d'une année, à compter du 1<sup>er</sup> avril.

La loi fixe aussi des amendes pour toute violation. Les amendes varient selon la nature de l'infraction. L'amende se fait plus sévère quand le délit est en rapport avec la pêche dans un sanctuaire ou dans les régions protégées ou enfreint tout règlement associé proclamé par le Ministre.

Après 2490 B.E. (1947), la Loi sur les pêches a été révisée à deux reprises. La première révision a été faite en 2496 B.E. (1953). Les modifications majeures étaient (a) interdiction d'empiéter sur les zones de pêche pour tout type de construction; (b) interdiction d'utiliser des zones de pêche pour planter des lotus, du riz, du kenaf et d'autres plantes aquatiques<sup>8</sup>; et, (c) interdiction à qui que ce soit d'enlever de son habitat naturel tout animal aquatique ou œuf de tout animal aquatique spécifié dans l'Arrêté.

La deuxième révision a été faite en 2528 B.E. (1985). Ses principaux objectifs étaient: (a) d'augmenter la sévérité des amendes; (b) d'autoriser les autorités à forcer les propriétaires de bateaux ou embarcations de pêche à se porter garants de tout dégât ou dépense qui pourrait survenir si le bateau ou l'embarcation enfreint des lois et des accords propres aux pêches dans les eaux extra territoriales; et (c) de renforcer la définition des «animaux aquatiques».

<sup>7</sup> Une zone de pêche est définie comme une zone se trouvant en mer, dans une rivière, un canal, un marais, un réservoir rempli d'eau ou des eaux courantes.

<sup>8</sup> Son objectif est de protéger les aires de pêche en eau douce

Bien que la Loi sur les pêches contienne des clauses pour la gestion des ressources halieutiques, elles ne sont appliquées que lorsque le Ministre donne des instructions formelles au sujet de la conservation et de la gestion des activités de pêche.

## **2) Loi régissant le droit de pêche dans les eaux thaïlandaises, 2482 B.E. (1939)**

La Thaïlande a un littoral d'environ 2 615 km. Il encadre la mer Andaman et le golfe de Thaïlande. Ses eaux sont riches en ressources naturelles, surtout en poisson. Conscient que ces ressources naturelles appartiennent à la nation, le Gouvernement thaïlandais a publié, en 2482 B.E. (1939), la Loi régissant les droits de pêche dans les eaux thaïlandaises.

Dans le cadre de cette loi, les eaux de pêche thaïlandaises sont définies comme les eaux territoriales thaïlandaises s'étendant jusqu'à une distance de 12 milles de la côte. Cependant, après la proclamation de la zone économique exclusive (ZEE) thaïlandaise en 2524 B.E. (1981), les eaux territoriales de la nation ont été étendues jusqu'à 200 milles au large. D'après la Loi, toutes les ressources halieutiques dans les eaux territoriales thaïlandaises appartiennent à la nation qui a le droit d'en disposer. Seuls les ressortissants thaïlandais sont autorisés à pêcher dans les eaux territoriales nationales. Les étrangers, ou les associations dont tous les partenaires ou les compagnies où tous les actionnaires ne sont pas des ressortissants thaïlandais ne sont pas éligibles pour obtenir des droits de pêche. Les droits de pêche peuvent être délivrés à un nombre limité d'associations dans lesquelles les partenaires thaïlandais ont un financement illimité et dans lequel au moins 70 pour cent du capital sont possédés par les partenaires thaïlandais. Une compagnie à responsabilité limitée peut être créée quand la majorité des partenaires est de nationalité thaïlandaise et au moins 70 pour cent du capital sont possédés par les ressortissants thaïlandais. En outre, pour être éligible au droit de pêche dans le cadre d'un partenariat à financement limité, les compagnies doivent être enregistrées et avoir leur siège en Thaïlande.

La Loi interdit aussi la pêche dans les eaux thaïlandaises par les bateaux étrangers ou les navires thaïlandais dont les équipages comprennent des étrangers, à moins qu'il n'en soit autrement décidé par la Thaïlande et le ou les pays concerné(s).

## **3) Loi relative aux navires thaïlandais, 2481 B.E. (1938)**

La Loi relative aux navires thaïlandais a été décrétée en 2481 B.E. (1938). Dans le cadre de cette loi, le propriétaire d'un navire de pêche motorisé, ou d'un navire de pêche de 6 TJ et plus, est tenu de faire enregistrer ses droits de pêche auprès du Département portuaire, Ministère des communications. Pour avoir le droit de s'inscrire, les propriétaires de bateaux doivent être des ressortissants thaïlandais ou faire partie d'une association ou d'une compagnie dans laquelle tous les partenaires ou actionnaires sont des ressortissants thaïlandais. S'il s'agit d'une association à capital limité, au moins 70 pour cent du capital doivent être possédés par les partenaires thaïlandais à financement illimité. Dans le cas d'une compagnie à responsabilité limitée, la majorité de ses actionnaires doit être thaïlandaise et au moins 70 pour cent de ses capitaux doivent être possédés par les ressortissants thaïlandais.

## **4) Loi relative aux restrictions concernant la faune et la flore et leur protection, 2535 B.E. (1992)**

La Loi relative aux restrictions concernant la faune et la flore et leur protection, 2535 B.E. (1992) a remplacé l'ancienne Loi 2503 B.E. (1960) sur le même thème. Seul le Département royal des forêts (DRF) était responsable de l'ancienne loi sur la faune, mais les actuelles restrictions concernant la faune et la loi relative à sa protection sont sous mandat du Département royal des forêts (DRF) et du Département des pêches (DOF). Cela est dû au fait que la définition de la faune dans la nouvelle Loi a été élargie et comprend désormais les animaux aquatiques. Le Département des pêches est donc responsable des animaux aquatiques et des crocodiles, alors que le Département royal des forêts est responsable des animaux terrestres et des oiseaux. Cette Loi fournit

deux listes d'espèces endémiques menacées; (i) la liste d'espèces protégées notifiée par Décret royal, et (ii) la liste d'espèces protégées notifiée par Règlement ministériel. La Loi interdit la chasse, la détention, la reproduction, le commerce, l'importation et l'exportation de toutes les espèces mentionnées dans ces deux listes. Cependant, pour les espèces dont l'élevage en captivité est consenti, les spécimens de seconde génération peuvent être commercialisés, détenus, exportés ou importés en accord avec les règlements de la CITE<sup>9</sup>.

Par conséquent, cette loi fournit aussi une autre liste d'espèces élevées en captivité comme notifiée par le Règlement ministériel. Parmi les espèces menacées élevées en captivité nous citerons les crocodiles, les pythons et le poisson bonytongue asiatique (Arowana).

Dans le secteur aquacole, l'élevage d'une seule espèce d'animaux aquatiques comprise dans la liste d'espèces susceptibles d'être élevées en captivité est autorisé. L'élevage d'autres animaux aquatiques mentionnés dans les deux listes d'espèces endémiques menacées n'est pas autorisé. De plus, les pisciculteurs désireux de pratiquer l'élevage en captivité sont tenus de s'inscrire, d'obtenir une autorisation et de payer l'impôt dû au Département royal des forêts ou au Département des pêches. Cette Loi donne la possibilité de mettre les règlements de la CITE en application. L'Article 23 de cette Loi autorise le Ministre à proclamer la liste d'espèces animales (différente des deux listes d'espèces endémiques menacées) pour lesquelles un permis pour l'exportation ou l'importation est exigé (qui ne sont pas des permis CITE). Cette disposition peut aider à contrôler l'introduction d'espèces exotiques et l'usage de procédures de quarantaine. L'Article 24 est conforme aux règlements de la CITE qui prévoit de délivrer des permis CITE pour les espèces animales inscrites dans ses Annexes.

#### **5) Loi relative à l'amélioration et au maintien de la qualité del'environnement national, 2535 B.E. (1992)**

Cette Loi est une version révisée de la loi précédente de 1975. Elle est sous la tutelle du Ministère des sciences, de la technologie et de l'environnement (MOSTE). Après la promulgation de cette loi, en 1992, le MOSTE a été restructuré. Il a été divisé en trois agences, à savoir: (i) le Bureau de la politique et de la planification environnementales (OEPP), (ii) le Département du contrôle de la pollution (DPC) et (iii) le Département pour la promotion de la qualité de l'environnement (DEQP). Le Règlement ministériel portant sur l'Article 55 de cette loi fixe les normes de qualité pour les eaux résiduaires industrielles mais il n'inclut pas les eaux usées provenant de l'aquaculture. Cette Loi exige des évaluations de l'impact sur l'environnement (EIA) pour les projets à grande échelle. En outre, les Articles 43, 44 et 45 de cette loi autorisent le Ministre du MOSTE à proclamer des Règlements ministériels qui fixent des zones «écologiquement protégées» et des «zones de contrôle de la pollution» en plus de réglementer les activités dans ces zones. Cette Loi peut être utilisée comme un instrument légal pour protéger les marécages en les déclarant zones «écologiquement protégées», qu'ils soient privés ou publics. Les zones «écologiquement protégées» peuvent être établies par le Règlement ministériel.

Voir aussi la base de données FAOLEX à <http://faolex.fao.org/faolex/>

---

<sup>9</sup> Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées